



MAIRIE 79290 BRION-PRÈS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 079-217900562-20250703-03_07_DEL05-DE

SÉANCE DU 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 03 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation du conseil : 27/06/2025

Présents : MMES-MM - BÉRITAULT - DECHEREUX - DIACRE - GOURIN - LANDAIS - MORIN - MAHÉ - SOULARD - BAIN -

Absents : MMES-MM - GRANGE -

Excusés : MMES-MM - PICHOT (excusée et donne pouvoir à M. BAIN) - NOGUES (excusée et donne pouvoir à Mme MORIN) - BREGER (excusé et donne pouvoir à Mme LANDAIS) -

Secrétaire de séance : Mme MORIN

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
	13	9	4	3	12

03 07 DEL 05 : PRET RELAIS MAM

Le Conseil municipal de la commune de BRION PRES THOUE, en sa séance du 03 juillet 2025,

Après avoir pris connaissance de la proposition reçue de la banque consultée et en avoir délibéré décide de contracter :

Un emprunt Court Terme de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) auprès de la Caisse régionale de Crédit mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest, destiné à financer l'attente des subventions, dont les caractéristiques et les conditions sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 250 000 € (deux cent cinquante mille euros)
- Durée d'amortissement en mois : 24 mois
- Taux d'intérêt : 3,30 % fixe
- Règlement des intérêts : Trimestrielle. Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre échu.
- Déblocage des fonds : En une ou plusieurs fois, selon le besoin.
- Frais de dossier : 250. 00 €
- Autres commissions : Néant
- Remboursement anticipé : Possible sans pénalités, sans préavis.
- Justificatifs d'adossement : transmission du plan de financement et des notifications de subventions à hauteur du concours demandé
- S'engage, pendant toute la durée du prêt à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en intérêts et en capital à terme échue.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de ce contrat d'emprunt.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,
Eliane MORIN

Le Maire,
Thierry DECHEREUX

